



A l'attention des Parents d'élèves
Ecoles publiques
29510 Edern

Objet : Facturation

N/Réf. : Doctsrentrée/Inscrgarderie18

Le 10 juillet 2018

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'ALSH sur le temps périscolaire (temps de cantine et de garderie), la commune a obligation de mettre en place des tarifs différenciés en fonction du quotient familial (QF) des familles (vous pouvez obtenir votre QF auprès de la CAF ou MSA).

- Les **usagers réguliers** peuvent souscrire à l'abonnement. **L'abonnement se prend pour l'année scolaire complète** et est payable mensuellement, à terme échu.

Deux formules d'abonnement vous sont proposées :

- Abonnement matin uniquement
- Abonnement soir uniquement, ou matin et soir

Avec abonnement, pour les usagers réguliers (montants mensuels) :

Quotient familial	Garderie Matin	Garderie Soir ou Matin et Soir
QF <650 €	12,50 €	23 €
650 € ≤ QF ≤ 1 500 €	16,50 €	30 €
QF > 1 500 €	18,50 €	34 €

- **Les usagers irréguliers** ou les usagers ne souhaitant pas souscrire à l'abonnement se verront facturer le tarif « non abonnés » :

- Garderie du matin
- Garderie du soir

Sans abonnement, pour les usagers occasionnels :

Quotient familial	Garderie Matin	Garderie Soir ou Matin et Soir
QF <650 €	1.00 €	2.35 €
650 € ≤ QF ≤ 1 500 €	2.50 €	3.60 €
QF > 1 500 €	2.95 €	3.85 €

Pour les usagers occasionnels, le montant mensuel sera plafonné à 35€

Dans tous les cas, quelle que soit l'option choisie, le goûter est toujours fourni par la garderie périscolaire.

Pour les familles souhaitant mettre en place le prélèvement automatique, le formulaire est disponible en Mairie. Le prélèvement automatique est reconduit de façon tacite pour les familles ayant utilisé ce mode de paiement au cours de l'année scolaire précédente.

Vous remerciant de votre contribution, je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Paul COZIEN

